

CENTRE DE CONTACT SUISSES - IMMIGRÉS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

TABLE DES MATIÈRES

3	Éditorial
4	Permanence Permis de séjour
6	Permanence Assurances sociales
8	Permanence Petite enfance, santé et genre
10	Permanence École et suivi social
12	Accueil
13	40 ans du CCSI
17	Organisation de l'association
18	Statistiques
20	Activités collectives et travail en réseau
22	Information et communication
23	Expertise et formation
24	Engagement militant
25	Soutiens financiers
26	Comptes
28	Publications spéciales 40 ans du CCSI

Créé en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés, le CCSI, travaille en faveur des droits des migrantes et des migrants dans notre pays. Par l'accompagnement individuel au sein de ses quatre permanences comme à travers l'engagement pour une politique migratoire d'ouverture, le CCSI défend une société qui traite sur pied d'égalité toutes celles et tous ceux qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)

Route des Acacias 25 - 1227 Les Acacias

admin@ccsi.ch

www.ccsi.ch

022/304.48.60

CCP 12-21188-7

RÉCEPTION TÉLÉPHONIQUE UNIQUEMENT

Lundi: 12h-13h30

Mardi à vendredi: 8h-9h30

RÉCEPTION TÉLÉPHONE ET GUICHET

Lundi: 13h30-16h30

Mardi, mercredi: 9h30-11h30 et 13h30-16h30

Jeudi, vendredi: 9h30-11h30

ÉDITORIAL

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés a fêté ses 40 ans, l'âge de la maturité. Lors de sa création en 1974, il s'opposait déjà à la montée de la xénophobie et aux initiatives lancées pour limiter l'immigration – ou plutôt pour limiter le droit des migrant-e-s à une vie digne. Ces initiatives ont été rejetées, et, au fil des années, quelques améliorations ont pu être obtenues malgré un climat toujours tendu.

Au fond, 40 ans plus tard, les combats du CCSI restent les mêmes. Alors que les marchandises et les capitaux voyagent sans entraves, les personnes, elles, sont confrontées à des murailles toujours plus hautes et menaçantes. Les initiatives pour limiter l'arrivée et les droits des migrant-e-s se multiplient et trouvent un écho auprès d'une part croissante de la population. Il y a eu l'initiative « contre l'immigration de masse », acceptée le 9 février 2014 par la majorité des votants. Puis, en novembre, l'initiative Epopop, heureusement refusée assez nettement. Mais surtout, il ne s'agit là que des dernières propositions dans une longue série de législations toujours plus contraignantes envers les étrangers. Peu de

lois ont été autant remaniées ces vingt dernières années – presque toujours dans le sens de la fermeture – que celles concernant les étrangers.

Et pourtant. Qualifié-e-s d'abuseur-euse-s par les milieux populistes et xénophobes, ce sont en réalité les migrant-e-s qui sont la cible de multiples abus : salaires au rabais, logements en sous-location hors de prix, lenteurs administratives inexplicables, non-respect du droit qui met à mal leur accès à la santé, au regroupement familial, etc. Sans droits politiques, mal protégées contre les discriminations, freinées par les obstacles linguistiques et/ou administratifs, stigmatisées, voire – pour les plus vulnérables d'entre elles – vivant avec la peur constante d'être renvoyées, les personnes migrantes ont souvent plus de difficultés à défendre leurs droits. C'est pourquoi il est impératif que des associations comme le Centre de Contact Suisses-Immigrés puissent prendre le relais pour faire entendre leur voix.

L'année 2014 fut certes l'année d'une fête pour le CCSI, mais elle ne fut pas pour

autant sans défaites. La montée de la peur de l'étranger et les mesures répressives prises par les États pour y répondre conduisent à des durcissements législatifs qui attaquent les droits humains des étranger-ère-s en premier lieu, et plus largement les libertés fondamentales de tout un chacun.

Mais ce sont aussi ces défaites qui nous incitent à continuer. Car lutter, comme le fait le CCSI depuis 40 ans, pour le droit des migrant-e-s à vivre une vie digne, c'est aussi lutter pour les droits de toutes et tous : les droits des êtres humains ne devraient dépendre ni de la couleur du passeport, ni du statut de séjour, ni de la durée de résidence, légale ou non. Et pour paraphraser le poème de Niemöller : « Lorsqu'ils s'en sont pris aux étrangers, je n'ai rien dit, je n'étais pas étranger. Lorsqu'ils ont enfermé les réfugiés, je n'ai rien dit, je n'étais pas réfugié. Et lorsqu'ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester. »

Viviane GONIK
Sophie DE WECK HADDAD

En 2014, la permanence Permis de séjour, dont la mission est le suivi des procédures liées à l'obtention et au renouvellement de divers permis, a dû encore travailler sous une forte pression. Bien qu'effectuant des heures supplémentaires, la responsable de la permanence n'est pas parvenue à recevoir toutes les personnes désireuses d'avoir un rendez-vous. Honorer les engagements au niveau du travail collectif a été difficile, mais essentiel dans le contexte actuel. En effet, les actions menées dans ce cadre ont souvent des retombées positives sur la vie des personnes dont le dossier est suivi par la permanence (voir p. 5).

DES ERREURS ADMINISTRATIVES QUI AUGMENTENT LA CHARGE DE TRAVAIL

Le nombre de dossiers suivis a légèrement augmenté par rapport à 2013, de même que celui des consultations, qui passent de 334 à 342. La grande majorité des dossiers concerne, comme auparavant, les procédures de regroupement familial (un tiers), de renouvellement de permis (plus d'un quart), et de régularisation (un cinquième). Le nombre de courriers et courriels adressés aux autorités et aux tribunaux n'a pas cessé d'augmenter. Cela s'explique surtout par le fait qu'un nombre certain de dossiers a été

traité de manière erronée par les autorités et que de nombreux échanges ont été nécessaires pour exiger un traitement conforme aux dispositions juridiques et à la jurisprudence en vigueur.

UN ACCORD QUI EXISTE (ENCORE), MAIS QUI N'EST PAS (TOUJOURS) RESPECTÉ

L'année 2014 a été marquée par l'acceptation de l'initiative populaire « contre l'immigration de masse » le 9 février. Mais quelques mois auparavant déjà, probablement dans le but de répondre aux inquiétudes de la population, les directives relatives à l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ont été modifiées, et les pratiques des autorités sont devenues progressivement plus restrictives. Si nous avons pu observer en 2013 déjà que l'ALCP n'était pas toujours respecté, notamment en ce qui concerne le regroupement familial des beaux-enfants adolescents de ressortissants communautaires, le tableau de 2014 est bien plus inquiétant: non seulement les droits de ces jeunes ont continué d'être difficilement admis par les autorités, mais ceux des travailleurs communautaires ont été systématiquement violés, alors que l'Office fédéral des migrations (ODM) a continué de nier le

droit des parents d'un enfant mineur ressortissant de l'UE à s'établir avec ce dernier en Suisse (voir l'encart).

DES GOUTTES D'AVANCÉES DANS UN OCÉAN DE DIFFICULTÉS

Dans ce contexte, il est important de rappeler les quelques avancées dont nous pouvons nous réjouir. Ainsi, la reconnaissance du droit des enfants suisses nés d'une mère étrangère – même sans statut légal – à vivre avec cette dernière en Suisse est maintenant ancrée dans la position des tribunaux, ce qui permet aux mandataires comme le CCSI d'obtenir des permis en faveur des mères un peu plus facilement, et ce pratiquement pour tous les cas de figure (sauf en cas de grave condamnation pénale). D'autre part, le droit au mariage des personnes sans statut légal en Suisse est globalement respecté, malgré la réticence de certains services d'état civil, et bien que la procédure d'obtention d'une attestation spécifique établie par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), nécessaire à la célébration du mariage, demeure coûteuse en temps, en énergie et en argent.

Eva Kiss

L'INDISPENSABLE ACTION COMMUNE

Alors que de nombreuses personnes doivent être réorientées vers d'autres services compétents faute de disponibilités au sein de la permanence, il serait facile de considérer que cette dernière devrait resserrer ses activités sur le suivi individuel des dossiers et lâcher du lest au niveau du travail collectif. Les lignes qui suivent montrent qu'une telle (ré)orientation serait en fait une erreur contre-productive.

Lors des réunions régulières de la Plateforme des associations actives en droit des étrangers (PAADE), les participant-e-s partagent leurs quelques succès, ce qui permet à tou-te-s d'utiliser rapidement de nouvelles jurisprudences progressistes. Nous mettons également en commun les problèmes constatés, et débouçons, si possible, sur des actions collectives : entretiens avec la direction de l'OCPM, lettres adressées à l'OCPM ou au ministre de tutelle, etc. Ainsi, nous avons obtenu qu'en cas de procédures très longues visant le renouvellement d'un permis annuel (B), la validité du titre de séjour soit rallongée d'une année supplémentaire.

Par ailleurs, depuis sa création en 2009, le groupe de travail romand « Femmes migrantes et violences conjugales » ne cesse d'œuvrer pour que les victimes des violences conjugales originaires de pays tiers et titulaires d'un permis de séjour dans le cadre du regroupement familial, aient véritablement le droit de rester en Suisse après une séparation ou un divorce. C'est grâce à notre travail que divers comités de l'ONU ont émis des recommandations à l'intention de la Confédération allant dans le sens de nos revendications, et que, par la suite, la condition supplémentaire pour le renouvellement du permis de la victime, à savoir l'obligation de prouver que sa réintégration sociale dans son pays d'origine était fortement compromise, a été abolie en 2013. Depuis, d'autres problèmes ont été constatés, et notre groupe souhaite mettre sur pied des actions pour y remédier.

Pour ce faire, l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE-romand) est un partenaire indispensable. L'ODAE-romand a publié, en collaboration avec notre groupe de travail, le rapport *Femmes étrangères victimes de violences conjugales* en mars 2011, mis à jour et réédité en mai 2012. Une troisième édition mise à jour est prévue pour 2015. Pour que l'ODAE-romand puisse continuer à mener à bien ses activités, il faut le faire vivre. C'est pourquoi la permanente en charge des permis de séjour lui signale des cas problématiques en vue de la rédaction de fiches publiées sur le site internet de l'Observatoire et participe à son fonctionnement en siégeant à son comité.

La permanence Assurances sociales reçoit, conseille et effectue les démarches auprès des assurances sociales pour les personnes migrantes atteintes dans leur santé et se trouvant pour cette raison en incapacité de travailler. Depuis quelques années, elle reçoit également des familles, suivies par les autres permanences du CCSI, dont les enfants présentent une atteinte à la santé nécessitant le dépôt d'une demande à l'assurance invalidité.

QUELQUES CHIFFRES

Durant l'année 2014, la permanence a suivi le dossier de 85 personnes. Parmi elles, 59 ont eu droit à des prestations de l'assurance invalidité (mesures de détection précoce, rente, allocation pour impotents ou moyens auxiliaires). Pour le reste, soit 26 dossiers, il s'agit soit de personnes qui ont déposé une demande de prestations à l'assurance invalidité et dont le dossier est encore à l'étude (10 personnes), de personnes dont la demande a été rejetée, ou encore pour lesquelles aucune demande n'a été déposée. En effet, certaines personnes ne remplissent pas les conditions de dépôt d'une requête malgré une atteinte à la santé ne leur permettant plus d'exercer l'activité professionnelle

habituelle, notamment parce que l'invalidité est survenue avant l'entrée en Suisse.

PAS DE DÉCLARATION AUX ASSURANCES SOCIALES : LA PRÉCARITÉ GUETTE

En ce qui concerne les personnes adultes reçues dans la permanence, on constate une hausse du nombre de victimes d'un accident du travail ayant été actives dans de petites entreprises sous-traitantes de la construction et qui ne sont souvent déclarées aux assurances sociales que le jour de l'accident. De même, on observe une augmentation du nombre de femmes travaillant dans l'économie domestique qui, au moment de l'accident ou de l'atteinte à la santé, n'étaient pas déclarées aux assurances sociales, ou l'étaient uniquement sur une partie du salaire.

Lorsque ces personnes ne sont pas ressortissantes d'un pays membre de l'UE/AELE, il n'existe pas de droit à une rente d'invalidité faute d'avoir cotisé trois ans en Suisse au moment de la survenance de l'invalidité et ce, même en cas de degré d'invalidité suffisant. Dans l'éventualité où ces personnes remplissent la condition de cotisation au moment de la survenance de l'invalidité et

qu'elles présentent un degré d'invalidité suffisant pour l'octroi d'une rente, elles n'auront dans le meilleur des cas qu'une toute petite rente d'une centaine de francs, en raison du peu d'années de cotisations en regard de leur classe d'âge.

Par ailleurs, ces personnes se trouvent rapidement sans ressources financières lorsque l'assurance accident cesse le versement des prestations au motif que l'affection dont elles souffrent n'est plus en lien avec l'accident. Il leur est également difficile de retrouver un éventuel travail adapté à leur état de santé car elles ne peuvent faire valoir d'autres expériences professionnelles en Suisse. En outre, leur absence de statut ou le fait que la demande de permis n'ait pas encore abouti les confine aux secteurs professionnels dans lesquels elles ont travaillé précédemment.

NÉ-E-S AU MAUVAIS ENDROIT, AU MAUVAIS MOMENT ?

La permanence a également été confrontée à des situations de travailleur-euse-s de pays membres de l'UE/AELE qui n'obtiennent pas le renouvellement de leur permis. En effet, si leur atteinte à la santé relève d'une maladie et qu'elle s'est produite dans les deux

ans après l'arrivée en Suisse, ils-elles ne peuvent pas faire valoir un droit de demeurer en Suisse. À moins que leur conjoint ou conjointe ne travaille en Suisse et puisse faire valoir le droit à un permis selon l'Accord sur la libre circulation des personnes, ces personnes doivent donc retourner dans leur pays de provenance avec une rente de l'assurance invalidité très basse.

Enfin, la situation des personnes étrangères handicapées avant leur arrivée en Suisse, notamment celles qui étaient handicapées dès l'enfance, s'est détériorée ces dernières années. Pour elles, il n'est plus possible d'obtenir une allocation pour impotent – ni une allocation d'assistance à l'âge adulte – en raison d'un changement de jurisprudence entré en vigueur en 2011. Depuis lors, on estime que la date de survenance de l'invalidité pour l'octroi de l'allocation pour impotent adulte est la même que la date de survenance de l'invalidité pour l'octroi de l'allocation pour impotent mineur. Ainsi, les personnes prenant soin de ces migrant-e-s handicapé-e-s ne peuvent plus être dédommagées ou payées.

Catherine LACK

TRAVAILLE, RESTE JEUNE, SOUFFRE EN SILENCE OU RENTRE CHEZ TOI !

Les assurances sociales qui ont été mises sur pied, souvent après de longues luttes, pour permettre aux personnes atteintes dans leur santé de pouvoir vivre décemment sans faire appel à la charité ne répondent plus à leur mission pour un nombre toujours croissant de personnes. À l'heure actuelle, elles ne sont plus adaptées aux parcours professionnels des travailleur-euse-s (mobilité géographique, temps de travail partiel, périodes de chômage de longue durée), et ceci indépendamment du statut des personnes ou de leur origine nationale.

Pour les personnes migrantes, la situation est encore plus difficile car les conditions pour avoir droit aux prestations d'assurance sont de plus en plus restrictives, sans parler du parcours du combattant pour y accéder.

Dès lors, le recours à l'assistance publique ou aux prestations complémentaires à l'AVS/AI est dans bien des cas la seule possibilité de pouvoir vivre décemment. Malheureusement, là encore, tout est fait pour décourager les personnes migrantes d'y avoir accès, puisque le recours à l'assistance publique est souvent synonyme de non-renouvellement du permis de séjour.

Le recours aux prestations complémentaires à l'AVS/AI – qui, jusqu'à présent, n'étaient pas considérées comme de l'aide sociale – n'avait pas de conséquences néfastes sur le maintien du séjour. Mais la situation pourrait changer, puisque des modifications en ce sens de la Loi sur les étrangers sont actuellement pendantes au niveau fédéral.

Ainsi, le manque de ressources ou l'insuffisance du revenu, en lien avec un problème de santé ou avec l'arrivée à l'âge de la retraite, demeurent dramatiques pour l'une des franges les plus vulnérables de la population, celle des personnes migrantes.

La permanence Petite enfance, santé et genre travaille avec des familles sans autorisation de séjour ayant un ou plusieurs enfants en âge préscolaire. Elle les accompagne dans les situations suivantes: affiliation et suivi de l'assurance maladie, demande et renouvellement de subside; démarches administratives pour obtenir des allocations familiales et de naissance; appui et orientation relatifs aux procédures de reconnaissance en paternité; appui pour trouver une solution de garde; information et orientation en matière de conditions de travail, de santé et d'autorisation de séjour. Un certain nombre de dossiers concerne également les frères et sœurs déjà scolarisé-e-s. Une attention particulière est portée au secteur de l'économie domestique et aux formes de vulnérabilité spécifiques que vivent les femmes sans statut légal.

QUELQUES CHIFFRES

En 2014 dans cette permanence, 113 nouveaux dossiers ont été ouverts (144 en 2013) et 335 dossiers ont été suivis, au cours de 597 consultations (587 en 2013). Les consultant-e-s proviennent en majorité d'Amérique latine, et un peu plus de la moitié sont des femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s). De même que les années pré-

cédentes, un nombre croissant de dossiers ont été ouverts pour des ressortissant-e-s de l'Union européenne, principalement des pays du sud de l'Europe. La présence de familles à « statut mixte » – c'est-à-dire au sein desquelles certains membres possèdent une autorisation de séjour et d'autres non – est une tendance qui se confirme.

NOUVELLES FORMES DE PRÉCARISATION

De nouvelles formes de précarisation sont observées. D'une part, on constate une augmentation des trajectoires migratoires de type « circulaire », soit des allers-retours entre différents pays européens, ou des tentatives de retour dans le pays de provenance qui, en l'absence d'une certaine stabilité économique, échouent. D'autre part, on assiste à une diminution de la durée du séjour en Suisse: en effet, faute de trouver des heures de travail ou un logement, deux denrées essentielles pour « réussir à rester », nombre de personnes repartent rapidement.

Concernant le logement, les « arnaques » deviennent nombreuses: le-la logeur-euse demande un acompte, puis disparaît dans la nature, ou alors le-la locataire découvre en arrivant que l'appartement/le studio est déjà

occupé. Par ailleurs, nombre de consultant-e-s voient leur sous-location ou leur lieu de vie être résilié sans préavis. En effet, les personnes qui sous-louent craignent une dénonciation pour incitation au séjour illégal et les amendes qui en découlent. Le recours – évidemment payant – à des intermédiaires devient courant, notamment pour trouver du travail ou un logement.

Au quotidien, lors de consultations, la précarisation des conditions de vie et de travail se révèle également par des difficultés à s'acquitter du 10% de participation des factures de pédiatre et/ou de pharmacie, ou du montant excédant le subside pour la prime mensuelle d'assurance maladie. Le travail en permanence s'est également alourdi en conséquence des difficultés relatives à l'établissement et à la transmission du nouveau numéro de sécurité sociale (NAVS 13), essentiel à l'octroi du subside d'assurance maladie (voir l'encart).

DÉMARCHE COLLECTIVE POUR MIEUX PROTÉGER LES FEMMES SANS STATUT LÉgal

La vulnérabilité aux violences, renforcée par la précarité et l'isolement, nous a conduits

à initier une démarche avec onze autres associations visant à une meilleure protection des personnes sans statut légal victimes de violences sexuelles, familiales et conjugales. En effet, les femmes sans statut légal sont confrontées à des situations à risque d'abus et de violences lors de la recherche d'un travail ou d'un logement, comme dans le cadre de leur vie conjugale et affective. Actuellement, en cas de dépôt de plainte, se faire connaître par les autorités équivaut encore bien trop souvent à devoir quitter le territoire au terme de la procédure pénale.

Notre objectif est de renforcer la marge de manœuvre cantonale, afin que les femmes dans cette situation soient protégées d'une expulsion en cas de dépôt de plainte, et de pouvoir leur garantir une non-transmission des données. Si dans un premier temps nous avons rencontré une certaine écoute de la part des autorités, il reste encore bien des obstacles à franchir. Affaire à suivre...

FORMATION ET ENSEIGNEMENT

Enfin, notons que le travail de formation et d'information effectué par la permanence auprès de différents publics se poursuit. Il s'agit d'une manière privilégiée de transmettre des observations sur certaines des réalités migratoires actuelles, des réflexions et des actions collectives menées (voir l'encart).

Laetitia CARRERAS



CAMPAGNE

« AUCUNE EMPLOYÉE DE MAISON N'EST ILLÉGALE »

Dès le départ, le CCSI a été membre du comité de l'association nationale «Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers» et s'est engagé dans la campagne nationale lancée en mars 2013. Le 5 mars 2014, la pétition «Plus de droits pour les employées de maison», munie de 21'781 signatures, a été remise à la Chancellerie fédérale. Elle demande un réel accès aux assurances sociales et aux tribunaux du travail dans toute la Suisse sans risque de dénonciation, ainsi que l'incontournable régularisation, en portant une attention particulière aux personnes travaillant dans le secteur de l'économie domestique. Au niveau politique, plusieurs échanges ont eu lieu avec l'Office fédéral des migrations sur ces revendications.

Dans le canton de Genève, différentes actions ont eu lieu cette année: présentation de la campagne et de ses revendications, conférence de presse interpellant les autorités politiques, actions de rue, projection de films et débats, tenue de stands lors de manifestations associatives, mise sur pied de l'exposition «Aucune employée de maison n'est illégale» durant le festival de films organisé pour les 40 ans du CCSI aux Cinémas du Grütli.

25 ANS DES DROITS DE L'ENFANT

La permanence École et suivi social accompagne les familles sans permis de séjour qui arrivent et vivent à Genève et dont les enfants fréquentent l'école primaire. Notre mandat consiste à faire en sorte que le statut juridique des parents et/ou de leurs enfants ne discrimine pas ces derniers. La Convention onusienne relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997, fête ses 25 ans cette année. Qu'en est-il de son application dans les faits ?

Les droits prévus par la Convention s'appliquent à tous les enfants, sans distinction de nationalité ou de statut. Ainsi, les droits à l'éducation et à la santé sont acquis pour tout enfant. En collaboration avec des institutions publiques, notamment le département de l'instruction publique (DIP) et le Service de l'assurance maladie (SAM), nous contribuons à les faire respecter. La permanence effectuée entre autres les démarches d'affiliation à l'assurance maladie des enfants sans statut légal, ce qui permet une intégration rapide de des nouveaux arrivants dans les classes. Elle aide également les familles pour les demandes de subside d'assurance maladie ou de gratuité pour le parascolaire et les repas scolaires.

Mais qu'en est-il d'un enfant qui ne peut ni étudier, ni se reposer, en raison de conditions de logement en sous-location précaires et abusives ? D'un enfant malade d'angoisse sentant l'insécurité et la précarité de sa situation ? De celui mangeant seul à midi, exclu de la gratuité du restaurant scolaire de sa commune ? Les exemples sont nombreux : oui, être « sans-papiers » menace toujours les droits de l'enfant.

DES VIES DERRIÈRE LES CHIFFRES

En 2014, la permanence a suivi 825 familles, dont 203 arrivées en cours d'année. Pendant l'année, 246 dossiers ont été clos pour l'une des raisons suivantes : départ de la famille, passage au Cycle d'orientation, obtention d'un permis de séjour ou encore absence de nouvelles. Notons qu'une bonne trentaine de familles arrivées en 2014 sont reparties la même année. En effet, surtout en raison des difficultés toujours croissantes à trouver un travail et un logement décent, les parcours migratoires sont de plus en plus courts et les familles se voient obligées de repartir. En ce qui concerne les provenances, les nationalités brésilienne, bolivienne et espagnole sont les plus représentées parmi les familles suivies par la permanence.

Au cours de l'année, nous avons effectué auprès du SAM des demandes de subsides d'assurance maladie pour les enfants d'environ 600 familles. Pendant l'année scolaire 2013-2014, 233 familles ont bénéficié d'une prise en charge des repas scolaires par le Service social de la Ville de Genève (SSVG). D'autres communes entrent en matière pour une prise en charge complète ou partielle des repas scolaires, alors que certaines continuent de refuser cette aide aux enfants sans statut légal pour des raisons politiques.

Nous tenons particulièrement à remercier nos principaux partenaires, le SAM, le SSVG et le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour leur précieuse collaboration.

À L'ÉCOUTE

Il y a des paroles qui écrasent et des paroles qui donnent confiance, des lieux où l'on se tait et d'autres où l'on ose parler. Écouter les femmes et les hommes qui viennent au CCSI, c'est écouter le monde : les espoirs, les luttes, les succès, les joies, mais aussi les humiliations, incompréhensions et souffrances, des histoires qui nous tendent un miroir sur une autre réalité.

La vie de ces personnes est souvent faite de non-droits. Cette réalité d'une Genève qui va mal nous concerne toutes et tous: celle où les personnes étrangères sont suspectées d'abus, alors que ce sont souvent elles qui en sont les victimes. Un exemple? La majorité des femmes que nous suivons travaillent dans l'économie domestique, souvent obligées d'accepter un salaire de misère, pouvant perdre leur travail du jour au lendemain, courant toute la journée; un travail et des conditions de vie qui peuvent rendre malade. Ces milliers de femmes sans-papiers rendent par leur travail un service indispensable à la collectivité. Malgré cela, nombreux-euses sont celles et ceux qui estiment que ce sont elles qui abusent de la Suisse.

Concilier qualité d'écoute et de parole, efficacité et ténacité dans les démarches pour faire valoir des droits, tout en respectant le temps imparti par entretien – 1'425 cette année –, c'est notre réalité quotidienne. Ne jamais transiger sur des rapports humains d'égal à égal, c'est une exigence incontournable, une valeur cardinale du CCSI. Aujourd'hui, nous ne pouvons assurer ce travail que grâce au généreux soutien des

Fondations sesam et Gandur pour la jeunesse, qui financent un poste à 50% à la permanence jusqu'à mi-2016. Qu'elles en soient ici vivement remerciées.

PETITS MIRACLES ?

Pour finir, nous donnons la parole à la stagiaire actuelle de la permanence, Sarah BENZ. «Gracias por todo, que Dios le bendiga», «Merci pour tout et que Dieu vous bénisse». Formulés en espagnol, en portugais ou en français, les remerciements viennent du fond du cœur. C'est sur cette exclamation que s'achèvent la plupart des entretiens. Comme si une poignée de main sincère, un accueil chaleureux, un échange humain dans la dignité suffisaient à produire des petits miracles dans nos locaux.

Tous les jours, les personnes migrantes se croisent dans les couloirs du CCSI et peu importe leur origine ou leur statut de « sans-papiers », elles n'en sont pas moins – pour nous – des citoyen-ne-s genevois-e-s.

Christine PITTET
Amanda SCHROEDER

DES MOTS SUR LES MAUX

Pour illustrer le quotidien des personnes que nous rencontrons dans notre travail, voici un extrait de la brochure *Paroles migrantes*, publiée à l'occasion des 40 ans du CCSI. Elle contient de nombreux témoignages comme celui-ci, qui provient d'une consultante de la permanence École et suivi social.

«Cela me fend le cœur de voir mes enfants vivre dans un logement pareil. Nous payons Fr. 1'900.- pour un studio de 20m² (chambre, douche/WC et cuisine, minuscules). Nous sommes sept: trois adultes et quatre enfants. Nous n'avons pas le droit de donner notre adresse, alors notre courrier arrive chez ma sœur. Quand nous sommes tous réunis, par manque d'espace, il n'y a ni tranquillité, ni paix. Personne ne peut se reposer. Seul mon mari a un travail fixe, c'est notre unique entrée financière. (...) Avec mes enfants je sors le plus possible, au parc, etc. Devant eux je suis forte, mais le soir, quand ils dorment, je me mets à pleurer. J'aimerais travailler, simplement travailler.»

Ces mots sont le reflet des réalités vécues par les personnes que nous accompagnons. Les lire constitue un rappel parfois brutal, mais toujours nécessaire.

L'accueil est chargé d'orienter les personnes selon leurs demandes et besoins vers les différentes permanences du Centre de Contact Suisses-Immigrés ou vers d'autres institutions et associations. Le personnel de l'accueil doit donc connaître parfaitement le réseau genevois et les différents processus administratifs. Ses tâches relèvent à la fois de la simple transmission (donner les informations de base, attribuer les rendez-vous et accueillir les personnes lorsqu'elles se présentent à la réception) et du traitement (donner des informations plus approfondies, réorienter vers le réseau, procéder à des vérifications de documents, entreprendre des démarches auprès de tiers).

TYPES DE TÂCHES RÉALISÉES À L'ACCUEIL

TÂCHES RÉALISÉES	2011	2012	2013	2014
Transmission	6'229	6'236	5'876	6'004
Traitement	959	1'376	1'492	2'144
TOTAL	7'188	7'412	7'368	8'148

En 2014, les principales problématiques rencontrées ont été les conséquences de la non-attribution du numéro d'AVS à treize chiffres (NAVS13) lors de l'établissement des polices d'assurance pour les enfants sans statut légal

(voir l'encart), la précarité des personnes consultantes, l'augmentation – cette année encore – des personnes en provenance de l'Union européenne et les difficultés liées au logement.

PERSONNES ET APPELS REÇUS À L'ACCUEIL

CAS REÇUS À L'ACCUEIL	2011	2012	2013	2014
Personnes reçues	3'983	3'701	3'841	4'939
Appels reçus	3'205	3'711	3'527	3'209
TOTAL	7'188	7'412	7'368	8'148

Le nombre de personnes reçues à l'accueil ainsi que le nombre de traitements ont très significativement augmenté par rapport à 2013 (29% et 44% de plus respectivement), alors que le nombre d'appels reçus a baissé (9% de moins). Cela est notamment dû aux problèmes rencontrés avec l'attribution du NAVS13, qui ont concerné près de 350 dossiers en 2014. Inquiètes face aux factures d'assurance qui s'accumulaient et à l'impossibilité de se procurer des médicaments sans avancer l'argent, ces personnes ont dû revenir parfois plusieurs fois au CCSI avant que la situation ne se débloque. Le personnel de l'accueil a consacré beaucoup de temps à les informer,

à procéder à des vérifications concernant les dossiers et à contacter les assurances.

Face à cette situation et pour pallier la surcharge que connaît la réception depuis plusieurs années, le CCSI a engagé Teresa LOURENÇO en mars 2014 à un taux de 20%. L'arrivée d'une personne, de surcroît lusophone, pour compléter l'équipe de la réception a grandement contribué à améliorer l'accueil des consultant-e-s. Malgré cela et même avec l'aide de bénévoles, il a été difficile de faire face à l'afflux de personnes se présentant à l'accueil tout en assurant la permanence téléphonique, ce qui, à leur tour, a amené des personnes à se présenter dans nos locaux faute d'avoir pu nous atteindre par téléphone... En outre, les demandes d'entretien pour des questions liées aux permis de séjour excédant toujours largement les possibilités de rendez-vous au CCSI, le personnel de l'accueil a continué de réorienter un grand nombre de personnes vers les services du CSP, de Caritas et de l'Espace Solidaire Pâquis, pourtant eux-mêmes surchargés.

Catherine Rossi
Teresa LOURENÇO

L'année 2014 marquait les 40 ans d'existence du Centre de Contact Suisses-Immigrés. L'occasion pour nous de jeter un regard en arrière, afin de mesurer ce qui a changé ou non depuis la création du CCSI, mais aussi de célébrer le présent et de se projeter dans l'avenir. La plongée dans le passé s'est révélée riche d'enseignements: tout a changé et en même temps... rien n'a changé. Certes, la migration s'est profondément modifiée: le permis de saisonnier a disparu, les flux migratoires se sont féminisés, les provenances sont devenues plus lointaines et se sont diversifiées, les pays d'origine ne jouent plus le rôle de soutien à leurs ressortissant-e-s qu'ils avaient autrefois, etc. Par contre, il suffit de prendre un peu de recul pour constater que depuis 1974, il n'y a pas eu de périodes pendant lesquelles l'immigration n'a suscité aucune tension, et que les migrant-e-s ont constamment servi de boucs émissaires à l'une ou l'autre des forces politiques.

Les batailles menées par le CCSI – qu'elles soient anciennes comme la lutte contre le statut de saisonnier et pour le droit à l'éducation, ou récentes comme celles pour l'accès à l'apprentissage des jeunes sans statut légal ou pour de meilleurs droits pour les employées de maison – ont été menées avec des fortunes diverses mais toujours à contre-courant. Et au travers de ces évolutions, on constate que l'ADN du CCSI est resté le même et que les principes fondamentaux qui guident son action demeurent d'actualité: droits égaux pour tou-te-s; articulation entre aide individuelle et action collective; ouverture, solidarité et lutte contre toutes les formes de discrimination.

Pour marquer cet anniversaire, le CCSI a choisi de monter différents projets centrés autour de trois axes principaux: la sensibilisation du public aux questions liées à la migration; la valorisation



La foule lors de la fête du 10 octobre 2014 – photo: Eric ROSET

de l'histoire et de la mémoire du Centre; la participation des personnes migrantes elles-mêmes.

UNE FÊTE, PLUSIEURS PROJETS

Pour lancer les festivités du 40^e anniversaire, nous avons organisé une grande soirée le 10 octobre 2014. Grâce à l'Espace Solidaire Pâquis, qui nous a ouvert ses portes, ce sont près de 400 personnes qui ont pu prendre part à l'événement, assister à la représentation préparée par l'atelier de théâtre et manger le délicieux repas cuisiné par le CEFAM. Pour nous, ce fut à la fois un plaisir et une fierté de partager ce moment de convivialité avec autant de personnes: nos partenaires institutionnels et associatifs, des membres fondateurs du Centre et des ami-e-s de longue date, de nombreuses personnes migrantes – consultant-e-s du CCSI ou non – ainsi que les anonymes du grand public.

C'est aussi à cette occasion qu'ont été présentés au public les deux projets du 40^e anniversaire auxquels les migrant-e-s ont activement participé. Le premier, un atelier de théâtre mené en collaboration avec les Permanences volantes de l'EPER, a débouché sur une série de petites scènes tirées de la vie quotidienne des protagonistes, jouées avec une énergie débordante par une troupe composée de personnes sans statut légal. Ces piécettes pleines d'humour et de mordant ont offert au public une occasion unique de partager les expériences de vie de ces migrant-e-s à Genève.

Le second projet, mené par Christine PITTET, a donné lieu à la publication d'une brochure intitulée *Paroles migrantes*. Dans ces pages, une quinzaine de personnes consultantes du Centre se livrent sans fard sur leur quotidien, leurs angoisses, leurs espoirs, leurs parcours de vie – en français ou dans leur langue d'origine. Afin de conserver l'authenticité des textes, ils ont été retouchés le moins possible et traduits en respectant au mieux les propos originaux. Nous tenions à ce que les migrant-e-s puissent faire entendre leur propre voix et à ce que ces témoignages de vie fassent partie des traces laissées par l'anniversaire du Centre pour les générations à venir.

UN FESTIVAL POUR FAIRE LE PONT ENTRE PASSÉ ET PRÉSENT

À l'automne s'est tenu le festival de films *Migrations d'hier et d'aujourd'hui*, organisé en collaboration avec les Cinémas du Grütli. La soirée d'ouverture du festival s'est terminée par une table ronde à laquelle ont pris part des personnalités politiques issues de l'immigration. Les quatre soirées suivantes s'articulaient quant à elles chacune autour d'un thème particulier – le voyage, l'accueil, le travail et la naturalisation – et comportaient deux projections: l'une d'un



La troupe de théâtre des Permanences volantes de l'EPER – photo: Eric ROSET

film relatif aux années autour de la création du Centre, l'autre plus axé sur le présent. Une cinquantaine de spectateurs en moyenne ont assisté aux différentes projections.

Afin que le festival joue pleinement son rôle de sensibilisation du public aux réalités migratoires, le CCSI a mis sur pied, en collaboration avec le département de l'instruction publique (DIP), des séances spéciales à destination des écoles auxquelles près de 400 élèves ont participé. En outre, le CCSI a non seulement assuré une présence à l'issue de chacune de ces projections pour répondre aux questions des élèves, mais également mis à disposition des enseignant-e-s des dossiers pédagogiques complets pour chacun des films proposés. Enfin, en partenariat avec le DIP et le Bureau de l'intégration des étrangers, le CCSI a lancé un concours à destination des élèves sur le thème *Un tweet contre le racisme*. Parmi la quinzaine de classes

participantes, c'est le tweet « Enlève ton racisme de mon chemin car je vais passer avec ma couleur » de la classe 1 SH-18 de l'ECG Henry-Dunant qui a rencontré les faveurs du jury. Un grand bravo à tou-te-s !

UN DOCUMENTAIRE POUR FAIRE ŒUVRE DE MÉMOIRE

Ce 40^e anniversaire nous a également donné l'occasion de nous pencher sur l'histoire du Centre et d'en fixer la mémoire en vue d'une transmission aux générations à venir. C'est ainsi qu'est né le projet de documentaire *Mémoire de l'action immigrée*, mené par Rosita FIBBI et Florio TOGNI. Réalisé par Emmanuel GRIPON, le film est constitué d'une série de portraits qui retracent non seulement l'histoire du Centre, mais aussi celle d'un mouvement social plus large – celui des immigré-e-s à Genève et des personnes et institutions locales qui les soutiennent. Lors de la soirée de vernissage en janvier 2015, la projection du film était suivie d'une table ronde préparée en collaboration avec le



La table ronde de la soirée d'ouverture du festival de films – photo: Eric ROSET

Centre Social Protestant, autour du thème « Participation citoyenne des migrant-e-s : où en sommes-nous ? ».

VALORISER LE TRAVAIL DU CCSI SUR LA DURÉE

Enfin, pour valoriser ces différents projets, le CCSI a fait paraître des éditions spéciales de ses publications habituelles (le *CCSI-info* et *Horizon*) et remodelé de fond en comble son site internet, dont la finalisation définitive est prévue dans le courant de l'année 2015. Signalons également que les différents événements organisés ont donné au CCSI une visibilité médiatique bien plus importante qu'à l'accoutumée.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les nombreuses collectivités privées ou publiques qui, une fois de plus, nous ont accordé leur confiance en soutenant financièrement les différents événements et projets organisés. La mise sur pied d'un si grand nombre de projets n'aurait pas été possible sans la collaboration active de nos partenaires associatifs et institutionnels. Ce travail commun est le fruit de partenariats et de relations de confiance bâtis depuis de longues années et dont nous sommes très reconnaissants. Nous tenons à remercier particulièrement la Ville de Genève, et notamment son Service Agenda 21 – Ville durable, pour le très généreux soutien à la fois financier et politique dont elle a fait preuve à l'égard du CCSI à l'occasion de cet anniversaire. Notre reconnaissance va également au département de la sécurité et de l'économie, ainsi qu'à celui de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Genève pour leur appui et leur précieuse collaboration, et à la Loterie Romande, dont le soutien précoce a permis la réalisation du documentaire *Mémoire de l'action immigrée*.

Nos membres et nos sympathisant-e-s nous ont également soutenus avec enthousiasme, par leurs dons, mais aussi par leur présence lors des différents événements. Qu'ils-elles en soient ici remercié-e-s. Notre gratitude va également à l'équipe salariée du CCSI ainsi qu'à tou-te-s les bénévoles qui ont donné de leur temps sans compter pour que tous ces beaux projets puissent être réalisés : Anna BALDACC, Sylvie BONNARD, Matteo CARTON, Mariana DUARTE MÜTZENBERG, Hansjörg EDER, Lorenza EDER-COLLI, Rosita FIBBI, Martha HERRERA, Mélissa LLORENS, Yamama NACIRI, Martin STAUB et Florio TOGNI.

Nous tenons à adresser un merci tout particulier à nos consultant-e-s, qui ont participé aux ateliers de théâtre ainsi qu'à la rédaction de la brochure *Paroles migrantes*. Ce fut également un immense plaisir pour nous de les voir participer en nombre aux différents événements de cet anniversaire.

SOUTIENS FINANCIERS

- ◆ Département de la sécurité et de l'économie du Canton de Genève, Bureau de l'intégration des étrangers (festival de films Migrations d'hier et d'aujourd'hui et concours Un tweet contre le racisme);
- ◆ Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Genève (séances scolaires dans le cadre du festival de films Migrations d'hier et d'aujourd'hui et concours Un tweet contre le racisme);
- ◆ Ville de Genève;
- ◆ Ville de Lancy;
- ◆ Ville de Carouge;
- ◆ Loterie Romande (documentaire *Mémoire de l'action immigrée*);
- ◆ Société suisse d'utilité publique (festival de films Migrations d'hier et d'aujourd'hui);
- ◆ Permanences volantes de l'EPER (atelier de théâtre);
- ◆ Centre Social Protestant (documentaire *Mémoire de l'action immigrée*);

- ◆ Ainsi que: la commune de Collonge-Bellerive, l'Université ouvrière de Genève (atelier de théâtre et brochure *Paroles migrantes*), le syndicat UNIA, le syndicat SYNA et la Mission catholique italienne.

PARTENARIATS

- ◆ Bureau de l'intégration des étrangers (concours Un tweet contre le racisme);
- ◆ CEFAM (repas pour la fête du 10 octobre);
- ◆ Centre Social Protestant (table ronde lors du vernissage du documentaire *Mémoire de l'action immigrée*);
- ◆ Cinémas du Grütli (festival de films Migrations d'hier et d'aujourd'hui);
- ◆ Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (séances scolaires dans le cadre du festival de films Migrations d'hier et d'aujourd'hui et concours Un tweet contre le racisme);
- ◆ Espace Solidaire Pâquis (fête du 10 octobre);
- ◆ Permanences volantes de l'EPER (animation de l'atelier de théâtre).



COLLABORATRICES SALARIÉES

Accueil

Catherine ROSSI
Teresa LOURENÇO

Permanence Petite enfance, santé et genre

Laetitia CARRERAS

Permanence École et suivi social

Christine PITTET
Amanda SCHROEDER
Marisa PARDO (remplacement)
Sonia DE ALMEIDA COIMBRA (appui)

Permanence Assurances sociales

Catherine LACK

Permanence Permis de séjour

Eva KISS

Coordination

Laure FAESSLER
Charlotte WIRZ
Noémie CHATELANAT
(remplacement)
Amanda SCHROEDER
(remplacement)

Communication et relations extérieures

Marianne HALLE

Entretien des locaux

Neibere FAZLIJI ZUKA

Projets 40 ans du CCSI

Helena DE FREITAS
Marie HOURIET
Noémie CHATELANAT
Cristiana DESIDERI

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Comité (dès l'AG de mars 2014)

Viviane GONIK, *Coprésidente*
Sophie DE WECK HADDAD, *Coprésidente*
Anne-Marie BARONE
Mariana DUARTE MÜTZENBERG
Rosita FIBBI
Martha HERRERA
Yamama NACIRI
Aurélie PERRIN, *Trésorière*
Catherine LACK, *Représentante du personnel*
(suppléante : Eva Kiss)

Secrétariat (dès le Comité d'avril 2014)

Viviane GONIK, *Coprésidente*
Sophie DE WECK HADDAD, *Coprésidente*
Yamama NACIRI
Laure FAESSLER
Marianne HALLE



NOUVEAUX DOSSIERS PAR PERMANENCE

En 2014, 413 dossiers ont été ouverts. Le 76.5% d'entre eux se répartit entre les deux permanences qui reçoivent spécifiquement des personnes sans statut légal, à savoir les permanences École et suivi social et Petite enfance, santé et genre (84% en 2011).

Depuis plusieurs années maintenant, le CCSI a atteint les limites du nombre de dossiers qu'il peut suivre et se voit obligé de réorienter régulièrement des personnes vers d'autres institutions, surtout pour les demandes relatives aux permis de séjour. Notons encore que 77.7% des nouveaux dossiers sont ouverts au nom d'une femme.

PERMANENCE	2011		2012		2013		2014	
	NOUV. DOSSIERS		NOUV. DOSSIERS		NOUV. DOSSIERS		NOUV. DOSSIERS	
École et suivi social	251	56.2%	318	58.7%	243	51.5%	203	49.1%
Assurances sociales	14	3.1%	18	3.3%	22	4.7%	23	5.6%
Permis de séjour	59	13.2%	79	14.6%	63	13.3%	74	17.9%
Petite enfance, santé et genre	123	27.5%	127	23.4%	144	30.5%	113	27.4%
TOTAL	447	100%	542	100%	472	100%	413	100%

FRÉQUENTATION PAR PERMANENCE

Durant l'année 2014, nos quatre permanences ont assuré 2'979 consultations. La moyenne est de 66 consultations par semaine (pour 45 semaines d'ouverture au public).

En outre, depuis 2013, le Centre de Contact Suisses-Immigrés est en mesure de comptabiliser les dossiers suivis pendant l'année, à savoir tous les dossiers qui ont donné lieu à au moins un entretien durant l'année. Pour l'année 2014, 1'442 dossiers ont été suivis (1'322 en 2013) toutes permanences confondues, soit une augmentation de près de 10% par rapport à l'année dernière. Il s'agit toutefois d'une donnée quantitative qui ne rend pas toujours compte du travail réalisé: en effet, selon les cas, un dossier suivi peut représenter entre une et... cinquante heures de travail par année!

PERMANENCE	2011		2012		2013		2014	
	CONSULTATIONS		CONSULTATIONS		CONSULTATIONS		CONSULTATIONS	
École et suivi social	1'418		1'252		1'293		1'425	
Assurances sociales	619		604		623		615	
Permis de séjour	503		422		334		342	
Petite enfance, santé et genre	639		610		587		597	
TOTAL	3'179		2'888		2'837		2'979	

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PROVENANCE

Les pays les plus représentés par leur fréquence sont l'Espagne (69 dossiers), le Brésil (56 dossiers), la Bolivie (44 dossiers) et le Portugal (40 dossiers). En outre, nous recevons de plus en plus de personnes originaires de Mongolie (13 dossiers en 2011, 23 en 2014). Si les nouveaux dossiers ouverts concernent toujours majoritairement des personnes ressortissantes d'Amérique latine, soit 39.7% (56% en 2011), le poids de l'Union européenne (UE) est en augmentation: les nouveaux dossiers ouverts au nom de personnes provenant de l'UE passent de 23.9% en 2011 à 33.7% en 2014. La plupart des familles de l'UE sont en attente d'un permis de séjour ou d'un regroupement familial, attente qui peut durer quelques mois. Cependant, notamment en raison de la difficulté à trouver un-e employeur-euse qui accepte de les déclarer, certaines de ces personnes et leurs familles restent sans permis de séjour parfois pendant plusieurs années, ou alors repartent rapidement.

PROVENANCE	2011	2012	2013	2014
Suisse	12	9	3	8
Union européenne (UE)	107	172	150	139
Europe hors UE	21	25	32	25
Amérique latine	249	251	227	164
Autres pays	58	85	60	77
TOTAL	447	542	472	413

NOUVEAUX DOSSIERS PAR TYPE DE PERMIS

Les personnes suisses, celles disposant d'un permis et celles dans l'attente d'un permis (renouvellement, transformation de permis, regroupement familial, etc.) représentent 28.1% des dossiers ouverts par le CCSI en 2014 (23.3% en 2011). Les dossiers de personnes sans autorisation de séjour sont généralement liés à la présence d'enfants (démarches de scolarisation ou d'affiliation à l'assurance maladie). La légère baisse du nombre de personnes sans statut légal parmi les nouveaux dossiers s'explique en partie par le fait qu'une part croissante de nouveaux dossiers sont ouverts pour des familles à statut mixte (i.e. des familles où l'un des parents au moins a un permis, mais les enfants non, notamment en raison des difficultés à trouver un logement adéquat, condition nécessaire pour demander le regroupement familial).

PERMIS OU STATUT	2011 447 NOUVEAUX DOSSIERS	2012 542 NOUVEAUX DOSSIERS	2013 472 NOUVEAUX DOSSIERS	2014 413 NOUVEAUX DOSSIERS
Disposant d'un permis	15.2%	11.6%	16.1%	19.9%
Sans autorisation de séjour	76.7%	81.7%	76.7%	71.9%
Suisse-sse-s	3.0%	0.2%	0.6%	2.2%
En attente d'une réponse administrative	5.1%	6.5%	6.6%	6.0%

Depuis sa création, le CCSI est attaché à promouvoir une politique migratoire fondée sur l'ouverture à l'autre. Pour ce faire il mène un travail collectif et politique, visant à faire évoluer le cadre législatif et social. Cette activité est notamment portée par la chargée de communication et relations extérieures du Centre, Marianne HALLE, mais aussi par les autres permanentes, qui veillent à maintenir le fragile équilibre entre ces deux aspects complémentaires de leur travail. En 2014, bien que le CCSI se soit beaucoup investi dans les différents projets liés au 40^e anniversaire du Centre (voir pp. 13-16), les activités extérieures se sont poursuivies à un rythme soutenu.

DÉFENSE DES PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

Les problématiques liées à l'absence de statut légal, ainsi que les différentes formes de précarité qui en découlent, font partie du travail quotidien des permanentes. Pour défendre au mieux les droits de ces personnes, le CCSI s'associe depuis de nombreuses années à d'autres organisations: sur le plan cantonal, en participant tant au bureau qu'au comité du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève; et au niveau suisse, en participant

activement aux réunions de la Plateforme nationale pour les sans-papiers.

Parmi les sujets de préoccupation cette année, on trouve notamment la campagne nationale «Aucune employée de maison n'est illégale» (voir p. 9) et la problématique de l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal. En effet, si la situation est relativement bonne à Genève, une conférence de presse a été organisée en août pour dénoncer, au niveau national, les espoirs déçus d'une génération de jeunes: la mise en œuvre de la motion Barthassat, qui devait permettre l'accès à la formation professionnelle duale pour les jeunes sans-papiers, a été faite de manière si stricte que seul un nombre insignifiant de jeunes a pu commencer une formation grâce aux nouvelles dispositions.

À noter également que deux rencontres importantes ont eu lieu avec les autorités au niveau fédéral. D'une part, pour la première fois, l'Office fédéral des migrations (ODM) a organisé une journée de travail sur la réglementation des cas de rigueur, réunissant autour d'une même table des fonctionnaires de l'ODM, des représentant-e-s des autorités migratoires cantonales, et des

associations de défense des migrant-e-s. De l'autre, une délégation de la Plateforme nationale pour les sans-papiers, dont le CCSI faisait partie, a rencontré la Conseillère fédérale Simonetta SOMMARUGA pour aborder avec elle lors d'une discussion constructive divers aspects de la problématique des personnes sans statut légal.

Par ailleurs, le CCSI a maintenu sa participation au sein du groupe de travail «Santé et sans-papiers», où la question de l'accès aux soins pour les ressortissant-e-s de l'UE/AELE continue de se poser avec une grande acuité. La précarisation des conditions de vie et de travail des migrant-e-s sans statut légal – et ses conséquences sur leur santé notamment psychique – a été abordée.

POLITIQUE CANTONALE D'INTÉGRATION

Suite aux annonces par le département de la sécurité et de l'économie concernant le rattachement géographique et administratif du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), et l'introduction d'un «contrat d'accueil» destiné aux nouveaux-elles arrivant-e-s, plusieurs associations directement concernées se sont réunies

sur impulsion du CCSI pour élaborer une réponse commune. De nombreux échanges ont ainsi eu lieu entre ce groupe d'associations et le Département, permettant de faire état des préoccupations des uns et des autres. À la suite de ces échanges, un groupe de travail composé de représentant-e-s des associations et du BIE a été mis sur pied fin 2014 afin de poursuivre le dialogue lors de réunions désormais régulières.

CAMPAGNES UNITAIRES

En 2014, le CCSI a pris activement part à deux comités unitaires de campagne sous l'égide de la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie – Stopexclusion. Que ce soit contre l'initiative « contre l'immigration de masse » ou contre l'initiative dite Ecopop, le CCSI s'est investi dans ces campagnes pour rappeler qu'au-delà des enjeux économiques, les droits des personnes migrantes subiraient de plein fouet les conséquences d'une acceptation de ces textes.

PARTICIPATION AU CAPAS

Le CCSI participe régulièrement au Collectif d'Associations pour l'Action Sociale (CAPAS), où il est représenté par Laetitia CARRERAS. En 2014, la faitière a poursuivi la réflexion

sur les liens entre la Ville, l'État et les associations, notamment par le biais d'une rencontre avec M. POGGIA et de la préparation d'une journée de partenariat pour 2015. L'objectif est d'avoir un pouvoir d'action réel auprès des pouvoirs publics, et de devenir une force de contre-proposition concernant les alternatives aux contrats de prestations. Enfin, la question des recherches de fonds et de la pérennisation des subventionnements demeure un sujet de préoccupation commun aux différents membres du CAPAS.

RENCONTRES AVEC LE RÉSEAU

Le CCSI attache une grande importance à maintenir des contacts privilégiés avec ses partenaires au sein du monde associatif ou institutionnel. Ainsi, en 2014, afin d'entretenir ces liens essentiels au bon fonctionnement du réseau genevois, le Centre a par exemple pu rencontrer les équipes du Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève, de l'Antenne VIA, de l'association Première ligne, ou des permanences psychologiques de l'Espace Solidaire Pâquis, ainsi que les responsables des Points info-services de la Ville de Genève, de l'Espace parents-enfants, ou encore du Centre Suisse pour la Défense des Droits des Migrants, nouvellement créé.

CERCLE DES AMI-E-S DU CCSI

À l'occasion de son 40^e anniversaire, le Centre de Contact Suisses-Immigrés a souhaité rendre visibles les nombreuses marques de soutien qui lui parviennent. Il a notamment créé le Cercle des ami-e-s du CCSI, composé de personnalités romandes qui, toutes à leur manière, défendent des valeurs qui nous sont chères dans le cadre de leurs activités. En rejoignant le Cercle des ami-e-s, elles ont accepté de manifester ouvertement leur soutien au CCSI et à ses activités, et de mettre ainsi leur renommée au service de la cause des migrant-e-s que nous défendons au quotidien. À ce jour, le Cercle des ami-e-s du CCSI est composé de :

- ♦ Mme Lorenza BETTOLI MUSY, sage-femme et conseillère en santé sexuelle ;
- ♦ M. Alain BOLLE, directeur du CSP ;
- ♦ M. Patrick CHAPATTE, dessinateur de presse ;
- ♦ Mme Ruth DREIFUSS, ancienne présidente de la Confédération ;
- ♦ Mme Denise EFIONAYI-MÄDER, directrice adjointe du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel ;
- ♦ M. Dominique FROIDEVAUX, directeur de Caritas ;
- ♦ M. André LANGANEY, généticien, professeur honoraire de l'Université de Genève ;
- ♦ M^e Jean-Bernard WAEBER, avocat.

Un très grand merci pour cet engagement !

En tant qu'acteur central dans le domaine de la défense des personnes migrantes à Genève, une part du travail du CCSI consiste à (in)former non seulement ses membres mais également ses partenaires et le public sur les enjeux liés aux migrations. Pour ce faire, le CCSI publie régulièrement divers documents en plus de ses périodiques habituels, se tient à disposition des médias pour répondre à leurs demandes et participe à des événements à l'intention du grand public, par exemple en y tenant des stands ou en y intervenant en tant qu'experts.

INFORMATION AUX MEMBRES

Le *CCSI-Info*, bulletin bimestriel du CCSI, a pour but d'informer ses membres tant sur les enjeux migratoires d'actualité que sur les activités de l'association. Le *CCSI-Info* a paru à cinq reprises en 2014 – en lieu et place des six numéros usuels – le numéro de mai ayant dû être abandonné en raison d'absences aussi soudaines qu'imprévues au sein de l'équipe. À noter que le numéro de septembre 2014 était un numéro « spécial 40 ans » et qu'il

contenait quatre pages supplémentaires, dont une plongée dans les archives du Centre. Le CCSI remercie vivement Marie Houriét, qui s'est chargée des numéros de septembre et de novembre en remplacement de la rédactrice attitrée, occupée par les autres projets liés au 40^e anniversaire. Enfin, notons que le CCSI continue d'informer également les personnes qui le souhaitent des événements en lien avec la migration par le biais de courriels réguliers et en alimentant son site internet.

INFORMATION AUX CONSULTANT-E-S

Destiné aux consultant-e-s du CCSI et traduit en anglais, espagnol et portugais en plus du français, le bulletin *Horizon* a paru deux fois en 2014. Outre quelques conseils pratiques, des sujets tels que la campagne nationale sur les travailleuses domestiques, les conditions de logement à remplir pour prétendre au regroupement familial, ou encore la révision de la Loi sur la nationalité ont été abordés. En outre, le numéro de septembre 2014 était un numéro « spécial 40 ans », afin d'associer les personnes migrantes aux festivités liées à cet anniversaire, mais aussi aux

questionnements qui ont traversé l'histoire du Centre. Nos remerciements vont à Marie Houriét, qui s'est chargée de la rédaction de ce numéro spécial.

MÉDIAS

Répondre aux demandes de journalistes sur des questions de fond, des détails techniques, ou pour les mettre en contact avec des personnes migrantes prêtes à témoigner de leur situation fait partie du travail du CCSI. En 2014, du simple coup de fil à l'interview pour un article de fond en passant par la conférence de presse, le CCSI est intervenu près d'une cinquantaine de fois auprès de différents médias. Cette très nette augmentation par rapport à l'année dernière s'explique par le fait que le CCSI a non seulement participé activement à deux campagnes de votation (initiatives « contre l'immigration de masse » et *Ecopop*), mais aussi que les différents événements liés aux 40 ans du Centre ont amené une visibilité médiatique plus importante qu'à l'accoutumée.



Comme toutes les associations, le CCSI ne pourrait fonctionner sans un apport conséquent de la part des personnes bénévoles et militantes. De nombreuses personnes apportent régulièrement leur précieux soutien à l'équipe salariée et contribuent de manière essentielle aux activités de l'association. Ce fut particulièrement le cas en 2014, en raison de toutes les activités liées au 40^e anniversaire du Centre (voir pp. 13-16). Mais pour ce qui est du quotidien, nous tenons à saluer l'engagement des membres du secrétariat et du comité (voir Organisation, p. 17): leur présence régulière, leur participation active et leur regard critique sont les piliers sur lesquels le CCSI construit son action.

D'autres personnes militantes ont en outre appuyé le CCSI en participant à des tâches très diverses: mise sous pli d'envois en nombre, travaux de traduction, relectures, tenue de stands ou classements de docu-

ments. Plusieurs stagiaires et bénévoles ont également contribué au travail quotidien du CCSI, notamment en appui aux permanences École et suivi social, Assurances sociales et Petite enfance, santé et genre mais également à l'accueil. Nous remercions aussi vivement François WOLFISBERG, dont les délicieux inventus régaleront nos consultant-e-s.

Notons encore que le personnel salarié a fourni en 2014 près de 650 heures de travail non payées et non récupérées. Ces heures supplémentaires découlent en partie de l'engagement militant des collaboratrices, particulièrement marqué en cette année d'anniversaire, mais également d'une surcharge de travail chronique. Ainsi, notamment puisque le montant des subventions stagne alors que la charge de travail augmente sans cesse, les ressources financières du CCSI ne lui permettent ni de compenser de manière adéquate le travail effectué par l'équipe salariée,

ni de se passer du travail des bénévoles et stagiaires pour son fonctionnement quotidien.

En 2014, ce sont quelque 840 heures bénévoles (dont plus de 200 pour les 40 ans !) qui ont été effectuées au CCSI. Additionnées aux heures supplémentaires de l'équipe, ces heures bénévoles portent le temps de travail non rémunéré à l'équivalent d'un poste de travail à 80%. Cette problématique dépasse de loin le seul CCSI et concerne presque toutes les associations de Genève. Mais en période de forte surcharge, cet engagement militant est d'un secours précieux au Centre de Contact Suisses-Immigrés, qui tient à remercier ici chaleureusement Sylvie BONNARD, Matteo CARTON, Hansjörg EDER, Lorenza EDER-COLLI, Cristina FREIRE HEINIGER, Mélissa LLORENS, Sandra OLIVEIRA, Marlyse SCHWARTZ, Martina TARLÀ, Florio TOGNI, Christiane TSCHOPP ainsi que toutes les autres personnes que nous aurions pu oublier.



Le Centre de Contact Suisses-Immigrés remercie vivement les personnes et institutions qui soutiennent ses activités. Il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport sans les apports de l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI.

Pour le financement de notre fonctionnement courant, notre sincère reconnaissance va :

- ◆ au département de la sécurité et de l'économie du Canton de Genève (subvention);
- ◆ au département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève (subvention);
- ◆ à l'Office fédéral des assurances sociales (subvention);

- ◆ aux communes de Bardonnex, Onex, Carouge, Bellevue, Collonge-Bellerive, Chêne-Bourg, Lancy, Vernier, Plan-les-Ouates, Confignon, Meyrin, Grand-Saconnex, Meinier, Pregny-Chambésy et Versoix (dons).

Nous tenons en outre à souligner l'importance du précieux soutien dont Monsieur André CASTELLA, délégué à l'intégration jusqu'en août 2014, et Monsieur Nicolas ROGUET, son successeur, ainsi que toute leur équipe au sein du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) ont fait preuve à l'égard du CCSI. Interlocuteur étatique incontournable, le BIE est aussi pour nous un véritable partenaire au quotidien.

Nous remercions également très chaleureusement la Fondation sesam et la Fondation Gandur pour la jeunesse qui soutiennent notre permanence École et suivi social en y

finançant un poste de travail à 50 % pendant deux ans et demi.

Que soient enfin remercié-e-s nos consultant-e-s, nos membres, privés ou institutionnels, ainsi que tou-te-s les ami-e-s du CCSI qui, par leur contribution financière, permettent au CCSI de conserver une certaine indépendance et, partant, son engagement militant.



FONDATION
GANDUR POUR
LA JEUNESSE

fondation **sesam**

AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



POST. INFORMAT. 100



L'exercice 2014 du Centre de Contact Suisses-Immigrés clôt sur un bénéfice de Fr. 25'629.-. Le 75 % de cette somme est provisionné en vue d'une restitution au Canton de Genève (Fr. 19'222.-). L'année 2014 étant la première année de notre contrat de prestations 2014-2017, ce montant pourra être compensé au cours des trois années à venir, l'objectif étant de parvenir à l'équilibre fin 2017.

L'année 2014 a été marquée par les 40 ans du CCSI. Toutes les charges supplémentaires liées à cet anniversaire (Fr. 93'693.-) ainsi qu'un 10% de poste créé pour l'occasion ont été couverts par la recherche de fonds (Fr. 115'556.-). Nous avons également pu financer 7% de poste de la coordination, ce qui demeure bien en deçà du travail fourni par l'équipe pour les 40 ans. Nos appels de fonds pour les projets des 40 ans ont eu pour effet une augmentation des dons des communes pour le budget courant. Par contre, on constate une baisse des dons privés, une partie ayant été dirigée vers les 40 ans (Fr. 6'980.-).

Un remplacement de congé maternité était budgété. Malgré un autre remplacement organisé au pied levé pour cause d'accident, nous sommes parvenus à maintenir les charges salariales prévues. Par ailleurs, suite à une baisse du nombre de dossiers traités dans la permanence Assurances sociales en 2011 et 2012, la subvention de l'OFAS a été diminuée de Fr. 20'000.- en 2014. Cette baisse s'étant avérée temporaire, le nouveau contrat de prestations 2015-2018 a toutefois été reconduit sur le même montant de base annuel que pour le contrat précédent, soit Fr. 77'000.-.

Ces bons résultats sont aussi le fruit d'une quantité importante de travail non rémunéré ainsi que de nos efforts de recherche de fonds.

Un 50% de poste de la permanence École et suivi social est par exemple financé par les Fondations sesam et Gandur pour la jeunesse. Ce soutien se prolongera jusqu'à mi-2016.

Agréée en qualité d'expert-réviseur au sens de la Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, la société Bonnefous Audit S.A. a révisé les comptes selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

ACTIF	2013	2014
Liquidités	182'839	231'013
Débiteurs divers	588	58
Actifs transitoires	47'587	36'520
Matériel et informatique	21'377	16'387
TOTAL DE L'ACTIF	252'391	283'978

PASSIF		
Subv. non dépensée à restituer	-	19'222
Charges à payer	58'470	56'118
En faveur des consultant-e-s	9'646	9'546
Fonds affectés	25'191	33'603
Fonds attribués générés	110'000	110'000
Réserves provenant de bénéfices cumulés	50'522	49'083
Bénéfice/Perte de l'exercice	- 1'439	6'407
TOTAL DU PASSIF	252'391	283'978

FONDS AFFECTÉS	2013	2014
Fonds matériel et informatique		
Fonds affectés initiaux	8'775	8'775
Affectation des dons	-	-
Utilisation du fonds (amortissements)	-	- 3'603
	8'775	5'173
Fonds permanence École et suivi social		
Fonds affectés initiaux	-	1'983
Affectation des dons	1'983	63'630
Utilisation du fonds (salaires permanence)	-	- 50'904
	1'983	14'709
Fonds matériel Fondation sesam		
Fonds affectés initiaux	-	6'933
Affectation des dons	8'000	-
Utilisation du fonds (photocopieur)	-1'067	- 1'387
	6'933	5'547
Fonds 40 ans du CCSI		
Fonds affectés initiaux	-	7'500
Affectation des dons	7'500	115'562
Utilisation du fonds (projets)	-	- 114'887
	7'500	8'175
SOLDE DES FONDS AFFECTÉS	25'191	33'603

DÉPENSES	2013	2014
Frais de personnel	555'242	611'072
Frais de locaux	81'381	79'841
Frais administratifs	53'571	39'119
Frais liés aux activités	8'313	6'912
Amortissements	8'241	4'989
Frais financiers et autres frais	1'307	923
Projets des 40 ans du CCSI (hors salaires)	-	93'693
TOTAL DES DÉPENSES	708'057	836'550

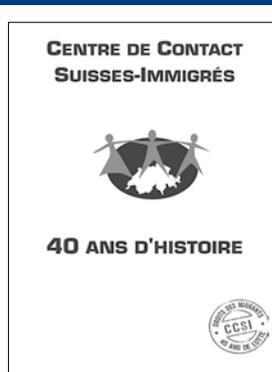
RECETTES

Canton de Genève (y.c. loyer)	377'613	377'280
Ville de Genève	181'400	181'400
Ville de Genève (formation continue)	2'270	-
Off. féd. des assurances sociales (OFAS)	77'000	57'000
Communes	20'650	25'380
Dons	14'976	7'411
Cotisations	14'380	14'806
Participation des consultant-e-s	11'470	10'025
Autres produits	9'396	18'096
TOTAL DES RECETTES	709'156	691'398
Résultat d'exploitation	1'099	- 145'152
Résultat des fonds affectés	- 6'433	170'780
Résultat avant répartition avec le Canton	- 5'334	25'629
Part subv. non dépensée à restituer (75 %)	- 3'895	19'222

BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE -1'439 6'407

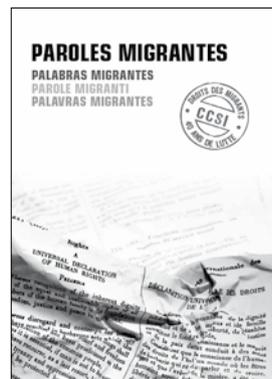
Ce petit fascicule, produit à l'occasion du 40^e anniversaire du Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI), est tiré du mémoire de Master de Mélissa LLORENS intitulé "Sortir l'immigration de son ghetto": le Centre de Contact Suisses-Immigrés de Genève, relais des revendications immigrées? 1974-1990, qui a servi de base à cette version résumée. À partir d'une recherche menée dans nos archives, il retrace l'histoire de la création du Centre ainsi que ses premières années d'existence, et permet de mieux comprendre sur quelles bases l'identité du CCSI s'est construite pour en faire ce qu'il est aujourd'hui.

Disponible sur demande au CCSI.



Avec *Paroles migrantes*, le CCSI a souhaité donner la parole aux personnes migrantes qui fréquentent le Centre. Dans cette brochure, une quinzaine d'entre elles se livrent sans fard sur leur quotidien, leurs angoisses, leurs espoirs, leurs parcours de vie – en français ou dans leur langue d'origine. Pour le CCSI, il était crucial que les migrant-e-s puissent faire entendre leur propre voix, et que ces tranches de vie fassent partie des traces laissées par le 40^e anniversaire du Centre pour les générations à venir. Afin de conserver l'authenticité des textes, ils ont été retouchés le moins possible et traduits en respectant au mieux les propos originaux. Un témoignage essentiel, véritable reflet des réalités vécues par ces personnes.

Disponible sur demande au CCSI.



À l'occasion de son 40^e anniversaire, le Centre de Contact Suisses-Immigrés a choisi de se pencher sur son histoire, en donnant la parole à divers protagonistes qui ont marqué ces 40 années de mobilisation des migrant-e-s à Genève et de celles et ceux qui les défendent. Le documentaire *Mémoire de l'action immigrée*, réalisé par Emmanuel GRIPON, est le résultat de cette démarche.

Au-delà du cas particulier du CCSI, le film décrit non seulement des processus communs à de nombreuses associations, mais également une tranche d'histoire – celle d'un mouvement social.

Disponible sur demande au CCSI.



Vous pouvez soutenir nos activités et recevoir le bulletin interne de notre association en devenant membre du CCSI.

Cotisation individuelle: Fr. 60.-

Membres collectifs: Fr. 150.-

CCP: 12-21188-7 - www.ccsi.ch

